

# École St-Joseph

2014-2015

GUIDE AUX PARENTS





# Table des matières

1. Lettre de la direction
2. Personnel de l'école
3. Projet éducatif et plan de réussite
4. Présentation de l'école
5. Horaire scolaire
6. Rencontres parents/enseignants
7. Habitudes de travail, étude et devoirs
8. Évaluation
9. Droits des parents dans le cas d'une séparation ou d'un divorce
10. Présences, absences et retards
11. Démarches à suivre avant de planifier un voyage
12. Médicaments
13. Visiteurs
14. Matériel et livres scolaires
15. Téléphone
16. Numéros de téléphone en cas d'urgence
17. Fermeture de l'école en cas d'urgence
18. Objets perdus
19. Bibliothèque
20. Sorties éducatives
21. Collations
22. Tenue vestimentaire recommandée
23. Éducation physique
24. Service d'autobus
25. Jouets
26. Bicyclettes
27. Service de garde
28. Activités parascolaires
29. Conseil d'établissement (C.E.)
30. Communications

## 1. LETTRE DE LA DIRECTION

Le 21 octobre 2014



Chers parents,

Il me fait plaisir de vous transmettre ce livret qui se veut une source d'informations précieuses sur l'école St-Joseph. Espérons qu'il saura répondre à toutes vos questions...

Cette année, c'est sous le thème « mission possible » que les intervenants élaboreront les activités scolaires. Ils insisteront sur le respect afin de réduire les démonstrations de violence physiques ou verbales, de même que l'exclusion sociale. Ils souhaitent également que les élèves démontrent de la persévérance et la satisfaction du travail accompli.

Il va de soi que votre collaboration et votre soutien s'avèrent essentiels. Puisseons-nous travailler de concert pour aider votre enfant à vivre une année remarquable...

**Bonne année scolaire!**

## 2. PERSONNEL DE L'ÉCOLE

### Maternelle

001	France Perron
002	Véronic Desrosiers
003	Jacinthe Damian
004	Brigitte Noiseux
005	Karine Villemure & Martine Lechasseur (1/2 jeudi)



### 1<sup>er</sup> cycle

101	Judy Lepage	201	Julie Cusma &
102-202	Gabrielle Poupart		Martine Lechasseur (mercredi)

### 2<sup>e</sup> cycle

301	Marie-Claude Blondin	401	Isabelle Charron &
302	Marisol Pellerin		Martine Lechasseur (vendredi)

### 3<sup>e</sup> cycle

501	Marie-France Dumais	601	Isabelle Deslandes
502-602	Éric Tremblay		

### Spécialistes

Anglais, langue seconde  
Éducation physique

Art dramatique  
Orthopédagogues

Soutien linguistique  
Orthophoniste  
Psychoéducatrice  
Psychologue  
Techniciennes en éducation  
spécialisée (T.E.S.)

Responsable du service de garde  
Concierges  
Secrétaire d'école  
Directrice

Kyle Le Huquet  
Geneviève Bouillon et  
Karine Gagné  
Zoulikha Rehab  
Diane Paquette &  
Martine Lechasseur (mardi)  
Adlène Madi  
Geneviève Racine  
France Beaumont  
Marie-Claude Michaud  
Sylvie Bertrand et  
Jeannine Cabrera  
Nicole Lépine  
Émile Delisle & Jean Boucher  
Diane Gendron  
Christine Nadeau

### 3. PROJET ÉDUCATIF ET PLAN DE RÉUSSITE

Le projet éducatif comporte quatre orientations desquelles découlent plusieurs objectifs :



1. L'école vise l'amélioration de la maîtrise de la langue française et de la mathématique chez les élèves.
2. L'école favorise l'adoption de saines habitudes de vie chez les élèves.
3. L'école s'engage à promouvoir les relations positives des élèves avec leurs pairs et les adultes de l'école.
4. L'école vise la réussite du plus grand nombre d'élèves en tenant compte des différences de chacun.

Le plan de réussite élaboré pour la présente année propose des moyens concrets d'atteindre les objectifs visés. Une évaluation sera faite en juin afin d'en mesurer les répercussions et permettre certains ajustements pour l'an prochain.

## 4. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

**St-Joseph est une école pour les jeunes d'aujourd'hui :**

1. Elle accueille tous les jeunes du secteur et, si des places restent disponibles, d'autres jeunes intéressés par le projet éducatif.
2. Elle respecte les valeurs personnelles de chacun.
3. Elle comble les besoins spécifiques de chaque type d'élèves en offrant différents services (orthopédagogie, orthophonie, psychologie, soutien linguistique, aide aux devoirs, récupération, encadrement individuel pour les élèves qui ont besoin d'une écoute et/ou d'un support affectif...).
4. Elle garde les portes ouvertes aux parents pour toute forme d'aide et accueille ceux qui désirent s'impliquer à l'école.
5. Elle propose des activités parascolaires pour stimuler le désir d'apprendre et une vie étudiante enrichissante.
6. Elle permet aux jeunes de s'exprimer et de s'épanouir en élaborant divers projets, en expérimentant certains sports et en travaillant en collaboration avec le personnel de l'école.
7. Elle offre des services aux parents de la communauté :
  - ◆ Service de garde;



**À St-Joseph, la réalité éducative se base essentiellement sur l'enfant d'aujourd'hui pour bâtir la pédagogie et la vie de l'école.**

## Un environnement en effervescence

Notre école offre un milieu d'apprentissage vivant et stimulant. De plus, elle permet aux enfants de vivre des expériences intéressantes et répond à leurs besoins avec des activités diversifiées. Pour nous, il est essentiel d'intégrer et d'exploiter les savoirs dans différentes situations d'apprentissage et de créer des liens.







## 5. *HORAIRE PRÉSCOLAIRE*

<b>HEURES</b>	<b>DESCRIPTION</b>
6 h 45 à 9 h 18	Service de garde
9 h 18 à 9 h 28	Arrivée des autobus et des élèves
9 h 28 à 11 h 50	Enseignement
11 h 50 à 11 h 55	Battement
11 h 50 à 11 h 55	Battement
11 h 55 à 13 h 10	Dîner
13 h 05 à 13 h 10	Arrivée des élèves marcheurs
13 h 10 à 13 h 15	Battement
13 h 15 à 15 h 35	Enseignement préscolaire
15 h 35 à 15 h 45	Départ des autobus et des élèves marcheurs
15 h 35 à 18 h	Service de garde

## 6. HORAIRE PRIMAIRE



HEURES	DESCRIPTION
6 h 45 à 8 h	Service de garde
8 h 20 à 8 h 25	Arrivée des autobus et des élèves
8 h 25 à 8 h 30	Entrée des élèves du primaire
8 h 30 à 9 h 30	Cours (1 <sup>re</sup> période)
9 h 30 à 10 h 30	Cours (2 <sup>e</sup> période)
10 h 30 à 10 h 32	Battement
10 h 32 à 10 h 47	Récréation
10 h 47 à 10 h 50	Battement
10 h 50 à 11 h 50	Cours (3 <sup>e</sup> période)
11 h 50 à 11 h 55	Battement
11 h 55 à 13 h 10	Dîner
13 h 05 à 13 h 10	Arrivée des élèves marcheurs
13 h 10 à 13 h 15	Battement
13 h 15 à 14 h 15	Cours (4 <sup>e</sup> période)
14 h 15 à 14 h 17	Battement
14 h 17 à 14 h 32	Récréation
14 h 32 à 14 h 35	Battement
14 h 35 à 15 h 35	Cours (5 <sup>e</sup> période)
15 h 35 à 15 h 45	Départ des autobus et des élèves marcheurs
15 h 35 à 18 h	Service de garde

## *7. RENCONTRES PARENTS/ENSEIGNANTS*

Deux rencontres sont prévues : une première d'introduction le 9 septembre, suivie d'une deuxième après la sortie du 1<sup>er</sup> bulletin, le 12 novembre.

Outre ces rencontres, si vous avez des questions, des inquiétudes ou désirez obtenir des renseignements concernant les apprentissages de votre enfant, l'enseignant(e) se fera un plaisir de vous rencontrer. Vous n'avez qu'à communiquer au (450) 678-2781 pour prendre rendez-vous.

## *8. HABITUDES DE TRAVAIL, ÉTUDES ET DEVOIRS*



Les devoirs constituent un exercice complémentaire au processus d'apprentissage à l'école. Le parent qui effectuerait une partie de ce travail à la place de l'enfant ne lui rendrait aucunement service. L'intérêt et l'encouragement des parents devraient inciter l'enfant à acquérir une attitude positive et de saines habitudes face au travail et à l'étude. Le rôle des parents est de superviser et de donner, si nécessaire, des explications supplémentaires ou des exemples.

CONSTANCE et RÉGULARITÉ sont deux facteurs de réussite.

## 8. HABITUDES DE TRAVAIL, ÉTUDES ET DEVOIRS (SUITE)

Voici quelques suggestions qui pourraient vous aider :

1. L'enfant doit faire ses devoirs au même endroit et à une heure régulière, tous les jours, cet endroit étant bien adapté à ses besoins. Il/elle doit être fortement encouragé(e) à s'asseoir convenablement.
2. Les parents doivent démontrer de l'intérêt face au vécu scolaire de leur enfant. Ne pas oublier que les louanges sont plus fructueuses que les critiques.
3. Les parents doivent aider l'enfant à organiser et gérer son emploi du temps. De courtes périodes d'étude intensive sont plus bénéfiques que de longues heures.
4. Si l'enfant éprouve des difficultés à accomplir la tâche qui lui est demandée, les parents devraient en informer l'enseignant(e) par écrit.
5. Pendant leurs heures de loisirs, les enfants doivent être encouragés à lire, jouer à l'extérieur, pratiquer un sport, jouer d'un instrument de musique ou participer à des activités familiales. La télévision devrait occuper peu de place dans la vie des enfants pendant les jours de classe.



## 9. ÉVALUATION

Quand l'enfant reçoit son bulletin, c'est comme si l'enseignant(e) avait pris une photo de ses apprentissages à une étape donnée. C'est une façon de vous renseigner sur le progrès de votre enfant et il est très important pour vous de bien l'interpréter.

## *10. DROITS DES PARENTS DANS LE CAS D'UNE SÉPARATION OU D'UN DIVORCE*



Les droits des deux parents seront également respectés à moins qu'une ordonnance de la cour ne soit communiquée à l'école. Si la garde de l'enfant ou les droits d'accès sont soumis à certaines conditions restrictives, un document officiel de la cour sera exigé et versé au dossier de l'élève. En l'absence de ce document, l'école ne pourra empêcher les visites ou demandes de l'autre parent. De là toute l'importance pour le parent responsable de nous faire parvenir cet avis.

## 11. PRÉSENCES, ABSENCES ET RETARDS

- ☞ Vous devez motiver toute absence ou tout retard de votre enfant en appelant à l'école avant 8 h au (450) 678-2781.
  
- ☞ Une boîte vocale est accessible en tout temps. Nous vous prions de laisser le nom de votre enfant, son groupe ou le nom de son enseignant(e), le motif et la durée de son absence.
  
- ☞ Il est également très important d'aviser le service de garde de l'absence de votre enfant au (450) 678-2781 poste 7286.
  
- ☞ Les retardataires devront se présenter au secrétariat à leur arrivée.
  
- ☞ Si votre enfant doit quitter l'école durant la journée, veuillez nous avertir à l'avance, et ce, par écrit, en nous indiquant l'heure du départ. À votre arrivée à l'école, il(elle) sera appelé(e) en classe et viendra vous rejoindre au secrétariat.

## 12. DÉMARCHES À SUIVRE AVANT DE PLANIFIER UN VOYAGE



Vous planifiez un voyage pendant l'année scolaire? Il est prouvé que l'absentéisme peut causer des retards dans l'apprentissage d'un enfant et entraîner de graves conséquences.

Nous vous demandons de bien réfléchir aux difficultés que votre enfant peut éprouver à son retour. Si vous décidez quand même de partir, vous devez en aviser l'administration, par écrit, au moins un mois avant la date du départ. Veuillez noter que l'enseignant(e) ne préparera pas de travail supplémentaire pour le temps d'absence de votre enfant.



## 13. MÉDICAMENTS

Nous vous rappelons qu'aucun membre du personnel n'est autorisé à distribuer des médicaments de quelque sorte que ce soit. Si, pour une raison quelconque, votre enfant doit prendre des médicaments, ceux-ci devront lui être administrés avant son départ de la maison et à son retour de l'école. Quand il est impossible de faire autrement, le médicament doit être remis au service de garde (si l'enfant fréquente celui-ci) ou au secrétariat (pour les autres), accompagné d'un formulaire complété (disponible à ces deux endroits), incluant les instructions exactes telles la posologie, l'heure, etc. Il est interdit aux élèves de garder un médicament sur eux, dans la salle de classe ou dans leur casier.

Votre collaboration est primordiale.

Si votre enfant souffre d'allergies (nourriture, médicament) ou s'il a besoin de soins particuliers, **il est très important d'en aviser l'école.** Pour les allergies sévères, nous devons disposer d'un auto-injecteur d'adrénaline (Épipen); il sera laissé en permanence à l'école.

## *14. VISITEURS*



Toute personne qui désire entrer dans l'école doit le faire par la porte principale. Elle doit se présenter au secrétariat en signalant sa présence et le but de sa visite. Un écusson « bénévole » ou « visiteur » lui sera remis.

**Pour la sécurité de tous, il est interdit de circuler dans l'école ou sur la cour sans autorisation, et ce, même pour reconduire votre enfant.**

**Pour une rencontre avec un(e) enseignant(e), un professionnel ou la directrice, un rendez-vous est nécessaire.**

## *15. MATÉRIEL ET LIVRES SCOLAIRES*

Les élèves sont priés de couvrir convenablement leurs livres scolaires. Ces manuels sont fournis par l'école et les élèves sont responsables de leur entretien; ils doivent les retourner en bon état à la fin de l'année.

Pour tous les livres perdus ou endommagés des frais seront exigés.









## 16. TÉLÉPHONE

Les élèves ne doivent pas utiliser le téléphone du secrétariat sauf s'il y a urgence.

Note : Les cellulaires sont strictement interdits à l'école.

## 17. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

Il est impératif que l'école puisse communiquer avec les parents en cas d'urgence. Ainsi, vous devez nous fournir :

-  Votre numéro de téléphone à la maison;
-  Votre numéro de cellulaire;
-  Votre numéro de téléphone au travail;
-  Le numéro de téléphone d'une personne responsable à utiliser si les autres numéros sont restés sans réponse. Toutes ces informations devront figurer sur les formulaires « Fiche de renseignements » et « Fiche urgence-santé ».



Note : Il est important d'avertir le secrétariat de tout changement.

## 18. FERMETURE DE L'ÉCOLE EN CAS D'URGENCE

Si l'école doit fermer, en cas d'intempéries ou pour toute autre raison, la décision sera prise par le Directeur général de la Commission scolaire Marie-Victorin. La procédure suivante s'appliquera :

Plusieurs stations radiophoniques en feront l'annonce, tôt le matin :

Radio-Canada (95,1), CKOI (96,9), CHOM (97,7), CORUS (98,5), CHAA (103,3) ainsi que les émissions matinales télévisées de Radio-Canada, TVA et V télé.



Ces stations annonceront toute fermeture concernant la Commission scolaire Marie-Victorin.

### **Après la rentrée des élèves** (exemple : panne d'électricité)

Si la fermeture de l'école était nécessaire au cours de la journée et que nous devons retourner les enfants à la maison, le transport scolaire serait assuré. Vous seriez alors informés du retour de votre enfant à la maison.

### **Évacuation des élèves** (exemple : fuite de gaz)

Advenant la fermeture de l'école St-Joseph, les élèves seront transportés à l'école secondaire Mgr-Parent. À partir de ce lieu, nous vous informerons de la situation et des procédures à suivre.

## *19. OBJETS PERDUS*

Si votre enfant a perdu un objet à l'école, il est invité à vérifier régulièrement le contenu de la boîte prévue à cet effet, au rez-de-chaussée et au service de garde. Les articles non réclamés seront envoyés à une association de bienfaisance.

## *20. BIBLIOTHÈQUE*

Les élèves fréquentent la bibliothèque une fois par semaine et sont encouragés à choisir des livres pour la classe et la maison.



Les livres perdus ou endommagés devront être remboursés. L'élève ne pourra pas emprunter d'autre livre avant d'acquitter sa dette.

La bibliothèque est entièrement gérée par des parents bénévoles.

## 21. SORTIES ÉDUCATIVES



L'expérience personnelle est le meilleur stimulus à l'apprentissage. Périodiquement, les enseignant(e)s organisent des sorties éducatives à des endroits de grand intérêt. Les parents recevront l'information pertinente lorsque c'est le cas.

Pour toute sortie, les parents devront signer un billet d'autorisation.

## 22. COLLATIONS

L'école respecte la politique des saines habitudes de vie de la Commission scolaire Marie-Victorin. Ainsi, pour les collations, nous favorisons les fruits, les légumes et les produits laitiers.

**Les produits contenant des arachides et des noix sont interdits, considérant le nombre grandissant d'enfants avec des allergies alimentaires.**



## 23. TENUE VESTIMENTAIRE RECOMMANDÉE



Les études démontrent que les enfants convenablement vêtus et dont l'apparence est soignée ont une meilleure attitude envers l'école, sont plus respectueux des règles et développent le goût de bien travailler.

Ainsi, les débardeurs portés seuls, les camisoles serrées et à fines bretelles, les jupes et shorts très courts, les t-shirts avec messages violents, racistes ou sexistes, les espadrilles à roues et les sandales de plage, ne sont pas tolérés.

Pour des raisons d'hygiène et pour protéger les planchers, nous insistons sur le port de souliers ayant des semelles non marquantes.

Seuls les enfants adéquatement vêtus seront autorisés à jouer dans la neige (pantalons de neige); au moment opportun, un message sera fait pour indiquer aux enfants que les bottes sont obligatoires.

Note : Il est recommandé d'inscrire le nom de votre enfant sur tous ses vêtements ainsi que sur ses espadrilles.

## 24. ÉDUCATION PHYSIQUE

Tous les élèves doivent participer au programme d'éducation physique de l'école. Seul un certificat médical peut en exempter votre enfant.

Costume d'éducation physique  
Obligatoire pour les filles  
et les garçons :



Short ou jogging, T-shirt, bas, espadrilles

## 25. SERVICE D'AUTOBUS



Les élèves de la maternelle qui demeurent à plus de 0,8 km de l'école et ceux de la première à la sixième année qui demeurent à plus de 1,6 km sont éligibles au transport scolaire, matin et soir seulement. En août, une copie du trajet emprunté par l'autobus a été postée aux élèves concernés par la Commission scolaire.

Toute infraction à bord de l'autobus sera rapportée à la direction et pourra entraîner la suspension des privilèges de l'utilisation de l'autobus ou une sanction disciplinaire. De plus, les frais de réparation d'un autobus scolaire endommagé par un élève devront être payés par les parents ou le gardien de l'enfant.

Les élèves n'ont pas le droit de voyager dans un autre autobus que celui qui leur est assigné, et ce, en tout temps. Nous comptons sur la collaboration des parents à ce sujet.

Nous vous invitons à acheminer vos questions à la direction.

## 26. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Les enfants ne doivent pas apporter de jouets à l'école. Les balles trop dures, les bâtons de baseball et de hockey ainsi que les jeux vidéo **SONT STRICTEMENT INTERDITS**.

## 27. BICYCLETTES

Tous les cyclistes doivent se conformer aux règles suivantes :

1. Il est strictement défendu de se promener à bicyclette sur le terrain de l'école.
2. À son arrivée sur le terrain, de même qu'au départ de l'école, l'élève doit descendre et marcher avec sa bicyclette.



Lorsque la bicyclette n'est pas utilisée, elle doit être rangée sur un des supports à vélos et cadenassée. L'école ne peut être tenue responsable si un vol ou des dommages survenaient.

**Il est interdit, en tout temps, de traverser le stationnement.**




## 28. SERVICE DE GARDE

Le service de garde est ouvert de 6 h 45 à 18 h.

Pour obtenir de l'information, vous pouvez communiquer avec la responsable du service de garde, au : (450) 678-2781 poste 7285.

Vous pouvez également utiliser le :

 poste 7286 pour signaler une absence, un départ ou pour toutes questions administratives;

N'hésitez pas à consulter le document explicatif qui vous a été distribué lors de l'inscription.

## 29. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

L'école ainsi que le service de garde, proposent un programme varié d'activités parascolaires. Les élèves auront l'occasion d'apprendre et de goûter la richesse de la musique, de la danse, des arts et du sport. Les programmes varient d'une année à l'autre selon la disponibilité des animateurs et la demande des participants.





## 30. COMMUNICATIONS

### **Lettres et communications aux parents**

Toutes les lettres et les communications (bulletin) vous seront transmises par courrier électronique.

### **St-Joseph express**

Le St-Joseph express vous informera des différentes activités qui auront lieu à l'école et des dates importantes à retenir; il y aura une publication bimensuelle. Pour vous permettre de faire le suivi, les différentes parutions seront numérotées.

Pour en apprendre davantage sur l'école, les structures d'implication parentale et citoyenne, de même que sur les politiques gouvernementales et la législation, nous vous encourageons à consulter notre site Web [educ.csmv.qc.ca/st\\_joseph/](http://educ.csmv.qc.ca/st_joseph/) ainsi que les sites suivants :

[www.csmv.qc.ca](http://www.csmv.qc.ca)

[www.meq.gouv.qc.ca](http://www.meq.gouv.qc.ca)

### *31. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (C.E.)*

Chaque institution scolaire a son conseil d'établissement composé de parents dont les enfants fréquentent l'école, d'enseignant(e)s, de représentants du personnel professionnel, du personnel de soutien et du service de garde. La direction participe également aux séances du conseil.

Certains parents seront élus membres de ce conseil lors de l'assemblée générale annuelle, déjà en poste, poursuivront leur mandat.

À cette même assemblée, les parents éliront un représentant du C.E. pour siéger au comité de parents; ce comité a un rôle consultatif auprès de la Commission scolaire.

Réf. : [www.meq.gouv.qc.ca/conseils/](http://www.meq.gouv.qc.ca/conseils/)

